



Fiche récapitulative de vœux - Retour impératif

lundi 11/06/18

publié le 07/06/2018

Les fiches récapitulatives de vœux doivent nous parvenir signées par les représentants légaux, impérativement **au plus tard lundi 11/06/2018**. Ensuite, il n'y aura plus la possibilité de modifier les vœux saisis.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.